



Journal du Relais Petite Enfance



Mai 2025

ÉDITO

Le mot de Céline Boursier, Vice-présidente à la Petite Enfance et Solidarités



" Chers Professionnels de la Petite Enfance !
Avec le printemps, voici le fleurissement des graines semées ces derniers mois.

Magali et Laure, "nos" animatrices du Relais Petite Enfance, vous proposent un programme haut en couleur ; les actions des mois à venir, les nouveautés des partenaires etc...

Également, un focus dédié à l'anniversaire de la loi sur l'égalité des droits et des chances, pour les 20 ans de l'inclusion, en mai prochain.

Vous êtes les bienvenus, notamment sur la soirée-échanges du jeudi 22 mai à 20h30 au Cinéma Le Cartus de Saint-Laurent du Pont et le samedi 24 mai de 14h à 18h pour l'après-midi festive sous les Halles de Entre-Deux-Guiers.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour poursuivre l'œuvre commune d'un territoire toujours plus inclusif.

Avec mes remerciements renouvelés pour votre présence, vos compétences, indispensables à la qualité d'accueil sur notre Territoire pour les enfants et leurs familles, je vous souhaite une belle saison. »

SOMMAIRE

Édito

PAGE 2

Les Impôts

- PAJEMPLOI
- Frais de repas
- Rappel des obligations envers la PMI
- Départ volontaire à la retraite

PAGE 3

Anniversaire de la Loi Inclusion - 20 ans déjà !

- Programme de la semaine d'actions sur la thématique du Handicap

PAGE 4

Les Actions des RPE

- Atelier Yoga
- Des envies de formations en fin d'année ?
- Atelier Ludothèque
- Pique-nique du CRPE
- Teasers RPE et Assistants maternels
- Attestation d'honorabilité
- Contacts





IMPÔTS

Avant d'attaquer la question des congés avec leurs calculs mais surtout leur organisation, il va falloir passer, avec joie, par la case impôts.

https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2024/accueil.htm

Rassurez-vous rien de nouveau cette année ! Le SMIC ayant augmenté au 1^{er} novembre, il faudra appliquer un abattement d'un certain montant pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre et un autre pour novembre et décembre. L'abattement est toujours de 3 fois la valeur du SMIC pour les journées de 8h ou plus, (la 9^e et la 10^e ne donnent pas droit à un abattement) et de 3 fois la valeur du SMIC divisé par 8h pour toutes les heures des petites journées.

☛ Voir le tableau ci-dessous :

Récapitulatif des chiffres pour la déclaration 2025 sur les revenus 2024		
période	01/01/24 – 31/10/24	01/11/24 – 31/12/24
Forfait journalier (par journée > 8h)	34,95 €	35,64 €
Forfait horaire (pour chaque heure sur des jours < 8h)	4,37 €	4,46 €

☛ PAJEMPLOI

Comme chaque année, votre déclaration sera pré remplie en fonction des données issues de PAJEMPLOI. Il faudra donc :

- ✓ Vérifier que le cumul imposable est correct (les frais Km ne sont pas comptabilisés. Ils sont donc à ajouter, comme le coût estimé pour les repas fournis par le parent) > le noter dans la case revenu imposable
- ✓ Calculer votre abattement sur les jours réels de garde > le noter dans la case abattement. Un jour férié, un jour d'absence de l'enfant rémunéré, des heures payées alors que l'enfant est parti plus tôt les heures complémentaires/ supplémentaires ne donnent pas droit à abattement
- ✓ Noter les revenus pour heures complémentaires et supplémentaires dans la case prévue à cet effet. Ces heures ne sont pas comptabilisées dans le revenu imposable car elles ne sont pas imposables.

☛ Frais de repas

!! Attention : Comme noté ci-dessus, les frais de repas sont bien comptabilisés dans le cumul imposable. Le parent les note dans sa déclaration Pajemploi sauf si c'est lui qui les fournit. Il faudra donc ajouter un montant estimé par le parent ou le montant de 5.35€ défini par l'administration.

Pourquoi noter les frais de repas dans le revenu imposable ? Pourquoi les considérer comme des avantages en nature ?

Une explication viendrait de l'origine de la profession : l'assistante maternelle était une nounou soit une nourrice (nourricière), nourrir les enfants était la fonction première de la professionnelle. Quand le parent fournit, vous bénéficiez d'un avantage en nature qu'il faut prendre. Tiré par les cheveux ? Peut-être mais véridique.

☛ Petits rappels de vos obligations envers la PMI

La fin de l'année scolaire n'est pas loin et avec elle va arriver la ronde des départs et des arrivées. Pensez à envoyer vos fiches de liaison dans les 8 jours qui suivent tout changement. Les personnes qui n'ont aucun changement ne sont pas dédouanées de cette obligation puisqu'une actualisation des données est quand même demandée avec l'envoi d'une fiche de liaison par an.

De plus, en cas d'arrêt d'activité un peu long (opération, congés maternité, ...), vous devez en avvertir les services PMI, tout comme il faudra les avvertir de votre reprise d'activité.

Idem si vous souhaitez faire une pause dans votre activité d'assistant maternel. La PMI pourra alors vous proposer de vous retirer des listes afin que vos coordonnées ne soient pas diffusées. En cas de reprise d'activité, il faudra avvertir la PMI afin que vous soyez de nouveau considéré comme actif.

Votre agrément induit aussi une obligation de renseignements sur le site mon enfant. fr, mais aussi une obligation de mise à jour des données (site qui commence à être utilisé par les parents). Une petite visite du site a permis de voir que des assistants maternels seraient disponibles de suite or l'information date de 2022. Il faut espérer que les places ont depuis été occupées...

Certains d'entre vous ne sont pas encore inscrites, alors que les textes prévoient de possibles sanctions, non connues à ce jour.

Pour rappel les professionnels en MAM doivent être inscrits de façon individuels en plus d'inscrire la MAM.

☛ Départ volontaire à la retraite

Chaque année des assistants maternels quittent la profession après des années de bons et loyaux services comme le veut l'expression.

Les professionnels faisant valoir leur droit de départ volontaire à la retraite ne sont donc pas licenciés par les employeurs et ne bénéficient pas de l'indemnité de fin de contrat. En revanche, depuis 2023, il est possible d'obtenir via l'Ircem (formulaire à remplir sur leur site) une indemnité de départ volontaire à la retraite calculée sur le salaire moyen touché en fin de carrière. Attention cette indemnité n'est due que si l'assistant maternel en fait la demande à la fin de ses contrats. En cas de période de chômage entre la fin des contrats pour départ volontaire et la demande d'indemnisation, celle-ci ne sera pas due.

Période d'emploi dans le secteur à compter de	Montant de l'indemnité Salaire brut
10 ans	1 mois
15 ans	1,5 mois
20 ans	2 mois
30 ans	2,5 mois

ANNIVERSAIRE DE LA LOI INCLUSION 20 ANS DÉJÀ !

Pour fêter la loi pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe Réseau Inclusion organise une semaine d'actions sur la thématique du handicap.

👉 Le 21 mai

Journée de sensibilisation auprès des enfants fréquentant les accueils de loisirs du territoire Cœur de Chartreuse

👉 Le 22 mai

Journée de sensibilisation dans deux écoles : à Entre Deux Guiers et aux Échelles.

👉 Le 22 mai à 20 h 30 - Ciné échanges au cinéma **LE CARTUS** à Saint-Laurent-du-Pont



FILM : GOLO ET RITCHIE

Golo et Ritchie sont deux trentenaires, duo comique sur les réseaux sociaux. Ritchie est atteint d'un trouble du spectre de l'autisme mais pour Golo, cela ne fait aucune différence. Alors quand Ritchie est renvoyé de son centre éducatif, Golo lui lance un défi : quitter le quotidien de la cité pour traverser la France à vélo. Une aventure humaine sensible pour ces deux amis hors du commun.

👉 Le 24 mai de 14 h à 18 h sous la halle d'Entre-deux-Guiers -

FÊTE DE L'INCLUSION

Samedi 24 mai 2025
HALLE D'ENTRE-DEUX-GUIERS

TOUT PUBLIC
Entrée gratuite

14h à 18h

Programme

- * Jeux
- * Parcours
- * Joëlette
- * Expos
- * Infos
- * Gaufres
- * Buvette

CINÉ ÉCHANGES - FILM « GOLO ET RITCHIE »

JEUDI 22 MAI À 20 H 30

CINÉMA LE CARTUS DE SAINT-LAURENT-DU-PONT





LES ACTIONS des RPE



ATELIER YOGA

Chaque année, l'Ircem via France emploi à domicile finance la mise en place d'ateliers à destination des assistants maternels. Le RPE les a donc sollicités afin que vous puissiez en profiter et le partenariat a été validé. Ainsi un cycle de **4 ateliers « Bien-être par le yoga »** va avoir lieu à la rentrée. Ces ateliers sont gratuits et se tiendront dans la salle du conseil de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à Entre Deux Guiers **de 19h à 20h, les jeudis 11 septembre, 9 octobre, 10 novembre et 13 décembre.**

Le cycle peut accueillir jusqu'à 20 professionnels. L'intervenant conseille d'avoir une tenue confortable, une bouteille d'eau et éventuellement votre propre tapis pour le sol, sachant qu'elle pourra venir avec des tapis. N'en achetez pas.

👉 L'inscription se fait directement auprès de votre animatrice.



Ateliers « Bien-être » IRCeM Prévoyance

Cours de yoga

Jeudi 11 septembre 2025
Jeudi 9 octobre 2025
Jeudi 13 novembre 2025
Jeudi 11 décembre 2025

de 19h à 20h

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Pôle tertiaire
20 Chartreuse Guiers
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Inscription

m.domeyne@cc-coeurdechartreuse.fr
04 76 55 44 41

En partenariat avec :



Atelier ludothèque

Attention la date de juin a été décalée du 13 juin au 20 juin matin. Pensez à le noter dans vos agendas.

DES ENVIES DE FORMATIONS EN FIN D'ANNÉE ?

Des envies de formations en fin d'année ?

Le RPE a été sollicité par quelques assistants maternels désireux de suivre la formation « Un mot, un signe niveau 1 », module de 21h financé dans le cadre du Plan de développement des compétences, mais aussi pour suivre un temps de remise à niveau PSC1 (auto financé).

Un minimum d'inscrits est nécessaire pour monter ce projet en présentiel. Pour cela rapprochez-vous des animatrices de RPE.

Si aucun module ne peut être mis en place, nous pourrions vous donner les coordonnées d'organismes proposant ces modules en distanciel.

LE PIQUE-NIQUE DU CRPE Le 17 juin

Cette année c'est la crèche de Saint-Laurent-du-Pont qui accueillera notre pique-nique annuel. Différents ateliers se tiendront autour du bâtiment et dans le RPE. **Début des festivités le mardi 17 juin vers 9 h.**

👉 Avec une touche de rose pour les RPE.

Pour les personnes désireuses de rester manger, pas besoin de se charger. Venez juste avec des bavettes pour les enfants et une petite note sucrée qui viendra alimenter le buffet des desserts.

👉 Inscription auprès de votre animatrice.

TEASERS RPE et Assistants Maternels

Les Teasers présentant le RPE et le métier d'assistants maternels sont désormais en ligne sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

<https://coeurdechartreuse.fr/wp-content/uploads/2021/07/RPE-2023-Teaser-faible-definition.mp4>.

N'hésitez pas à proposer à vos employeurs ou futurs employeurs d'aller les voir afin qu'ils comprennent mieux votre métier et ce que les enfants vivent sur les temps de collectivité.

ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Vous avez certainement entendu parler de l'obligation de fournir une attestation d'honorabilité pour tous professionnels travaillant dans la petite enfance.

Ce dispositif a été mis en place en 2025 et sera déployé sur l'ensemble du territoire d'ici le 2nd semestre 2025.

Pour la Communauté de Communes, seuls les professionnels de Savoie sont concernés, mais pas de panique cela se fera de façon progressive. En effet, vous aurez à fournir une attestation datant de moins de 6 mois, pour vous, et l'ensemble des personnes de plus de 13 ans vivant sous votre toit.

👉 La demande d'une d'attestation d'honorabilité se fait par voie dématérialisée sur le site dédié : <https://honorabilite.social.gouv.fr/https://honorabilite.social.gouv.fr/>.

👉 Vous n'aurez rien à fournir aux parents.

CONTACTS

Animatrice : Laure GALANDRIN Tel. : 06 59 77 73 56 ou à :

l.galandrin@cc-coeurdechartreuse.fr

RPE : ZI Chartreuse Guiers - 38380 Entre-deux-Guiers

Animatrice : Magali DOMEYNE - Tel. : 04 76 55 44 41 ou à :

m.domeyne@cc-coeurdechartreuse.fr

RPE : 2 place du 19 mars - 38380 Saint-Laurent du Pont

